



REGLEMENT FINANCIER

ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

PRINCIPES GENERAUX

Noor International Academy (**NIA**) est un complexe scolaire, reconnu par l'Etat du Sénégal.

NIA tire ses ressources des frais de scolarité et des frais annexes qui assurent la couverture des charges de fonctionnement, de personnel et d'équipement.

L'inscription à NIA est subordonnée à un paiement. L'absence de paiement entraîne l'exclusion automatique de l'élève des cours.

L'inscription d'un élève à NIA suppose l'acceptation pleine et sans réserve de toutes les dispositions du présent règlement financier dont la validation est formalisée par la signature du parent ou du tuteur.

La facture périodique originale destinée au parent ou au tuteur est remise à l'élève au moins une semaine avant le début de chaque période mais les parents qui le souhaitent peuvent recevoir une copie par mail ou via WhatsApp.

La comptabilité utilisera les adresses électroniques ou les numéros de téléphone communiqués par les familles au moment de l'inscription.

Les droits de scolarité sont dus quelle que soit l'assiduité de l'élève et tant qu'un départ n'est pas notifié à la comptabilité.

Les tarifs de l'année en cours sont disponibles au secrétariat et à l'article 2 du présent règlement.



Article 1 : Inscription – Réinscription

1.2- Inscription

La réception du dossier d'un nouvel élève est conditionnée par :

- L'admission au test d'entrée ;
- Le paiement intégral des frais d'inscription ;
- Le dépôt du dossier d'inscription dûment rempli et signé par le parent ou le tuteur responsable **avant le début des cours.**
- L'adhésion au règlement financier.

En cas de renoncement, seule la moitié des frais d'inscription sera remboursable et ce avant le début des cours.

1.2- Réinscription

La **réinscription** d'un élève est conditionnée par :

- L'apurement des droits de scolarité de l'année en cours : un élève qui n'est pas en règle avec la comptabilité de l'établissement doit régulariser sa situation avant de se réinscrire ;
- Le paiement intégral des frais de réinscription ;
- L'adhésion au règlement financier.

En cas de renoncement, seule la moitié des frais de réinscription sera remboursable et ce avant le début des cours.

1.3- Tableau des frais d'inscription et de réinscription

Les frais d'inscription ou de réinscription s'élèvent à **200.000FCFA** pour toutes les classes et comprennent :

- Inscription : **100000 FCFA**
- Tenues (2) : **30000FCFA**
- Tenue de sport : **20000FCFA**
- Supports en anglais : **25000FCFA**
- Supports en Deen (Coran et Education Islamique) : **25000FCFA**



Article 2 : Frais facturés

2.1- Description des frais facturés

Les frais facturés sont les suivants :

- Les droits d'inscription ou de réinscription, la scolarité, les frais d'examen (non inclus dans l'inscription) ;
- Les fournitures ;
- La cantine (obligatoire) ;
- Le transport (35.400F) ;
- Le Taekwondo (Inscription 15000F, Mensualité 5000F)
- Les tenues supplémentaires (15000F) ;
- Les tenues de sport ou de taekwondo supplémentaires (20000F) ;
- Les hijabs supplémentaires (3000F).

Niveau	Frais de scolarité	Cantine	Fournitures
PPS/PS	80000	20000	60000
MS/GS	105000	20000	80000
Primaire	130000	30000	120000
Collège	130000	30000	150000

2.2. Le calendrier financier

La facturation sera effectuée selon la règle voulant que tout mois entamé soit dû.

- Les frais de scolarité et tout autre frais applicable, sont payables mensuellement, trimestriellement ou annuellement au plus tard le **05** du mois suivant le mois de facturation ;
- Le mois de juin devra être payé par **acompte mensuel** ou au plus tard le **05 Juin 2023**.

En cas de non-respect du délai de paiement, la Direction se réserve le droit de ne délivrer aucun document administratif ou pédagogique et de ne pas accepter l'élève à l'école.



2.3. Modalités de paiement

Le paiement peut se faire par chèque ou au comptant au niveau de la comptabilité ; par transfert Orange Money ou Wave ou par virement bancaire.

Au-delà du **05**, seuls les paiements au comptant, les transferts OM ou Wave et les chèques au porteur seront acceptés.

Notre compte bancaire :

- **NSIA** :

IBAN : SN158 01304 262105362011 77

SWIFT : DBLNSNDA

Numéro de compte : 262105362011

En cas de transfert OM ou Wave ou de virement, veuillez à notifier la comptabilité.

Article 3 : Edition des duplicatas

3.1- Duplicatas de bulletins

Chaque élève a droit à un bulletin de notes à la fin du trimestre.

L'édition d'un duplicata est facturée à 1000 FCFA par bulletin.

3.2- Certificats de scolarité supplémentaires

Chaque élève a droit à un certificat de scolarité attestant qu'il est régulièrement inscrit à l'école pour l'année en cours. Il n'est toutefois édité qu'une seule fois.

L'édition d'un certificat d'inscription supplémentaire est facturée à 1000 FCFA.



Article 4 : Récupération des élèves

L'heure de la descente est fixée à **16h**. Les parents n'ayant pas récupéré leurs enfants jusqu'à **17h00mn**, subiront une pénalité de **2000F** par enfant et par **demi-heure**. Cette somme sera soit payée à la récupération des enfants soit ajoutée à la facture du mois.

Article 5 : Engagement financier

L'inscription d'un élève à **Noor International Academy (NIA)** suppose l'acceptation pleine et sans réserve de toutes les dispositions du présent règlement.

Dakar, le 14 Avril 2022

La Comptabilité

La Direction



ADHESION AU REGLEMENT FINANCIER :

Année scolaire 2022/2023

Je Soussigné(e), Mr/Mme.....

Père, Mère ou Tuteur légal de l'élève (des élèves) :

Nom :.....

Prénom(s) :.....

.....

Email :.....

Téléphone :.....

Classe(s) :.....

Reconnais avoir lu et approuvé sans réserve l'ensemble des
dispositions du règlement financier.

Signature